

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_117

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 juillet 2020, conformément à la loi.

OBJET :

Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Mandat 2020-2026

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléant présent : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 48

A partir de la délibération CC 2020 116

Titulaires présents : 42

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 50

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Frédéric SZYMCAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Philippe DELCOURT

Absents excusés :

Sylvain BEAUVOIS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 Juillet 2020

Délibération CC_2020_117

Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil Communautaire,

Considérant que les prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT qui imposent l'expression du pluralisme des élus en son sein, conduisent au remplacement de la totalité des membres de la CAO

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT précisant la composition des Commissions d'appel d'offres

Vu l'article D1411-3 du CGCT prévoit que « *les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* ».

Vu l'article D1411-5 du CGCT qui dispose :« *L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.* »

Qu'il est précisé que « *les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.*

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus » (CGCT, art. D. 1411-4).

Considérant que M. Luc FOUTRY préside la CAO comme membre de droit, en raison de sa qualité de Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Vu la délibération CC_2020_111 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2020 relative à la fixation des conditions de dépôt des listes de la Commission d'appel d'offres.

Considérant que les membres suppléants remplacent indifféremment les membres titulaires.

Considérant la liste candidate

Considérant qu'à l'issue du scrutin à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, les résultats sont les suivants :

La liste proposée a remportée 50 voix POUR.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 50 VOTANTS)

- De procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres dans les conditions énoncées dans la délibération CC_2020_111

La Commission d'appel d'offres est donc composée comme suit :

Monsieur le Président ou son représentant

Titulaire 1 – M. Christian DEVAUX
Titulaire 2 – M. Luc MONNET
Titulaire 3 – M. Frédéric PRADALIER
Titulaire 4 – M. José ROUCOU
Titulaire 5 – M. Philippe DELCOURT

suppléant 1 – Mme Bernadette SION
suppléant 2 – Mme Marie CIETERS
suppléant 3 – M. Yves LEFEBVRE
suppléant 4 – M. Alain BOS
suppléant 5 – M. Patrick LEMAIRE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200716-CC_2020_117-DE